
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 janvier 2015
17 h**

**Séance tenue le lundi 19 janvier 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bouelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Claude Cousineau, à titre de représentant du maire de la Ville de Pointe-Claire, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Michel Gibson, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Harvey Shaffer, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead et Mme Monique Vallée

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Jane Foukal Guest, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson et Mme Maria Tutino

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, Mme Paola Hawa, M. Philippe Roy et M. Peter F. Trent

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG15 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 janvier 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en modifiant la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 15.01 avant l'article 7.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0002

Déclaration d'appui au peuple français pour son courage et sa détermination face au terrorisme et au fanatisme

Considérant que les attentats terroristes qui se sont déroulés à Paris le 7 janvier 2015 contre le journal *Charlie Hebdo* ainsi que les prises d'otages du 9 janvier 2015 dans une imprimerie et un marché casher ont fait 17 morts et plus de 20 blessés;

Considérant que ces attaques ont soulevé l'indignation partout dans le monde;

Considérant qu'aucune nation ne devrait vivre sous la menace d'individus armés qui s'attaquent à ceux qui ne pensent pas comme eux;

Considérant que ces actes barbares visaient directement les droits fondamentaux que sont les libertés de pensée, de parole, de presse et de religion;

Considérant l'attachement profond et inébranlable des Montréalais pour ces valeurs fondamentales à la base de toute société démocratique;

Considérant les liens vigoureux, historiques et amicaux qui unissent Montréal et Paris depuis des siècles;

Considérant que Montréal est une métropole où se côtoient, dans l'harmonie et le respect, quantité des gens de toutes origines et de toutes religions;

Considérant que l'empathie et la solidarité exprimées par les Montréalais devant cette tragédie ont atteint une ampleur inégalée à l'extérieur de la France, notamment en ce qui concerne la participation populaire aux différentes manifestations de soutien;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Tous les membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - salue la solidarité et la détermination du peuple et des autorités françaises qui ont réagi de manière exemplaire face à l'innommable;
- 2 - souhaite et ne doute pas que la France, patrie des Droits de l'homme, continuera d'inspirer le monde en tant qu'un des foyers les plus ardents de l'expression des libertés démocratiques fondamentales;
- 3 - exprime ses plus sincères condoléances au peuple et au gouvernement français et invite les Montréalais à continuer d'exprimer leur appui comme ils l'ont si bien fait au cours des dernières semaines.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CG15 0003

Rapport sur la situation financière des régimes de retraite conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) et étude en comité plénier

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport sur la situation financière des régimes de retraite conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15), et le conseil en prend acte.

À 17 h 14, le porte-parole de l'assemblée propose que le conseil d'agglomération se transforme en comité plénier pour l'étude de l'article 7.01 pour une période de 45 minutes et que M. Gilles Deguire soit désigné pour agir à titre de président du comité plénier. Le Directeur général et ses collaborateurs disposeront de 30 minutes pour leur présentation. Le temps de parole des membres du conseil sera de 15 minutes.

À 17 h 15, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 17 h 17, M. Gilles Deguire souhaite la bienvenue au Directeur général, M. Alain Marcoux, ainsi qu'à ses collaborateurs, Mme Diane Bouchard, directrice du Service des ressources humaines, M. Jacques Marleau, Trésorier adjoint et responsable des caisses de retraite et M. Yves Courchesne, trésorier et directeur du Service des finances.

À 17 h 18, le Directeur général et ses collaborateurs débutent avec la présentation *Power Point* du document qui a été distribué aux élus suivie par les interventions des membres selon le temps de parole convenu.

Le porte-parole fait part à l'assemblée que les élus de Montréal ont déjà eu la présentation lors de l'assemblée du conseil municipal et que les questions ont déjà été posées. Il cède donc le temps de parole aux membres des villes liées.

À 17 h 50, le président du comité plénier, M. Gilles Deguire, en vertu de l'article 102 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (06-027)*, fait rapport et indique que le comité plénier a siégé 35 minutes soit une présentation d'une durée de 25 minutes et que deux membres ont pris la parole pour une durée de 10 minutes.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

Un débat s'engage.

07.01

À 17 h 51, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Denis Coderre
Maire